



---

Connecting People,  
Pollinators and Places

## Ville des abeilles Formulaire de demande

Pour toute question, veuillez contacter Shelly Candel à [shelly@beecitycanada.org](mailto:shelly@beecitycanada.org) ou au 647-402-0133.

## A) Informations sur la ville/collectivité

Municipalité/Première nation [Ville de Saint-Sauveur](#)

Province/territoire [Québec](#)

### Maire, chef de bande ou conseiller municipal

Nom et titre

[Jacques Gariépy, Maire](#)

**Nom du demandeur et titre** [Florence Lessard, Chargée de projets pour la mise en œuvre du Plan d'action en environnement](#)

Département ou service [Service de l'environnement et du développement durable](#)

Adresse [1, place de la Mairie](#)

Ville/réserve [Saint-Sauveur](#) Province/territoire [Québec](#)

Code postal [J0R 1R6](#)

Courriel [flessard@vss.ca](mailto:flessard@vss.ca) Téléphone [\(450\) 227-0000 poste 2621](#)

### Référent Bee City et titre (en l'absence de demandeur)

[Brigitte Voss, Directrice du service de l'environnement et du développement durable](#)

Département ou service [Service de l'environnement et du développement durable](#)

Adresse [1, place de la Mairie](#)

Ville/réserve [Saint-Sauveur](#) Province/territoire [Québec](#)

Code postal [J0R 1R6](#)

Courriel [bvoss@vss.ca](mailto:bvoss@vss.ca) Téléphone [\(450\) 227-0000 poste 2610](#)

Veillez lister les membres composant votre communauté de protecteurs des pollinisateurs Bee City. Cette équipe sera responsable de l'encadrement du programme et de sa mise en œuvre (*agrandissez ou réduisez le tableau si nécessaire*) :

Nom	Affiliation	Courriel
-----	-------------	----------

Pour toute question, veuillez contacter Shelly Candel à [shelly@beecitycanada.org](mailto:shelly@beecitycanada.org) ou au 647-402-0133.

Florence Lessard	Service de l'environnement et du développement durable	<a href="mailto:flessard@vss.ca">flessard@vss.ca</a>
Brigitte Voss	Service de l'environnement et du développement durable	<a href="mailto:bvoss@vss.ca">bvoss@vss.ca</a>
Hugo Lapointe-Massicotte	Service de l'environnement et du développement durable	<a href="mailto:hlmassicotte@vss.ca">hlmassicotte@vss.ca</a>
Geneviève Dubuc	Conseillère, Ville de Saint-Sauveur	<a href="mailto:gdubuc@vss.ca">gdubuc@vss.ca</a>
Michel Bélanger	Rucher collectif	<a href="mailto:michel_belanger67@hotmail.com">michel_belanger67@hotmail.com</a>

#### Contact média (en l'absence de demandeur)

Nom et titre [Isabelle Dugré, directrice du service des communications](#)

Département ou service [Service des communications](#)

Courriel [idugre@vss.ca](mailto:idugre@vss.ca) Téléphone [\(450\) 227-0000 poste 2710](#)

**Décrivez les différentes initiatives déjà mises en œuvre dans votre ville, votre communauté ou région et qui ont pour but d'aider les pollinisateurs. Il peut s'agir de jardins pour pollinisateurs existants, de projets de restauration d'habitats, d'efforts de réduction ou d'arrêt de l'usage de pesticides ou bien d'activités éducatives destinées à informer sur le rôle et l'importance des pollinisateurs.**

#### Pesticides

- Depuis 2002, il est interdit de faire l'utilisation et l'application de pesticides sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Pour toute question, veuillez contacter Shelly Candel à [shelly@beecitycanada.org](mailto:shelly@beecitycanada.org) ou au 647-402-0133.

- Un avis de motion a été déposé le 19 avril 2022 afin d'adopter un nouveau règlement sur les engrais et les pesticides. Ce règlement réaffirme l'interdiction de l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, à moins d'obtenir un permis temporaire. Aucun permis ne sera délivré si l'ingrédient actif du pesticide fait partie de la classe des néonicotinoïdes ou qu'il n'est pas homologué par Santé Canada.

### **Actions**

- Depuis 2021, la ville a installé deux ruches derrière son hôtel de ville en collaboration avec l'organisme Le Rucher Collectif.

« Le 20 mai 2021, dans le cadre de la Journée internationale des abeilles, la Ville de Saint-Sauveur accueillait deux ruches d'abeilles sur le terrain de l'hôtel de ville. Cette initiative environnementale s'inscrivait dans une volonté collective de contrer le phénomène d'extinction progressive des abeilles. En réintroduisant des abeilles dans le milieu urbain, la Ville souhaitait à la fois sensibiliser les citoyens à l'importance des pollinisateurs et créer des milieux propices à leur survie. C'est dans la perspective d'aider les abeilles que la Ville a accepté de collaborer avec Le Rucher Collectif dans ce projet. »

- En 2021, plusieurs terrains municipaux sont restés à l'état naturel afin de permettre à la végétation indigène d'y pousser et de nourrir les pollinisateurs.
- En mai 2022, la Ville a relevé son premier défi pissenlit.

« Dans un souci de protection des pollinisateurs et de la biodiversité, la Ville de Saint-Sauveur invite ses citoyens et commerçants à relever le Défi pissenlit pendant tout le mois de mai. Inspiré du mouvement No Mow May, qui a pris naissance au Royaume-Uni puis aux États-Unis, le Défi pissenlit consiste à ne pas tondre sa pelouse durant tout le mois de mai, afin de permettre aux pollinisateurs de se nourrir du pollen des fleurs – dont les pissenlits – et ainsi

donner un coup de pouce à leur survie. C'est ainsi qu'à compter du 1er mai prochain, la Ville de Saint-Sauveur cessera de tondre la pelouse sur un grand nombre de ses terrains municipaux. Les citoyens et commerçants de son territoire sont, eux aussi, invités à emboîter le pas et à participer à cette initiative environnementale. »

- Lors de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2022, la population locale a été sensibilisée sur le thème des abeilles et des monarques. Dans cette optique, des plantes mellifères ont été distribuées aux citoyens intéressés à la cause.

## B) Frais annuels d'inscription

Il n'y a pas frais d'inscription pour la demande initiale. Les frais s'appliqueront uniquement lors du renouvellement de l'inscription annuelle.

Moins de 5 000 habitants	GRATUIT
De 5 001 à 10 000 habitants	150 \$
<b>De 10 001 à 25 000 habitants</b>	<b>200 \$</b>
De 25 001 à 50 000 habitants	300 \$
De 50 001 à 100 000 habitants	400 \$
De 100 001 à 250 000 habitants	500 \$
De 250 001 à 500 000 habitants	750 \$
De 500 001 à 1 000 000 d'habitants	1000 \$
+ d'un million d'habitants	1500 \$

## C) Engagement et actions

Je/nous, soussigné, comprends que le programme de Ville des abeilles consiste en trois engagements et notre ville s'engage à mener des actions visant à les soutenir.

1. **Création d'un habitat sain pour les pollinisateurs** : Décrivez les actions que vous allez mener pour créer, améliorer ou maintenir un habitat pour les pollinisateurs tout en réduisant ou supprimant l'utilisation de pesticides (*ajoutez ou supprimez des lignes si nécessaire*).
  - Depuis 2002, il est interdit de faire l'utilisation et l'application de pesticides sur l'ensemble du territoire de la municipalité.
  - Un avis de motion a été déposé le 19 avril 2022 afin d'adopter un nouveau règlement sur les engrais et les pesticides. Ce règlement réaffirme l'interdiction de l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, à moins d'obtenir un permis temporaire. Aucun permis ne sera délivré si l'ingrédient actif du pesticide fait partie de la classe des néonicotinoïdes ou qu'il n'est pas homologué par Santé Canada.
  - Certains terrains municipaux restent à l'état naturel (entretien minimum) afin de permettre à la végétation indigène d'y pousser et de nourrir les pollinisateurs.
  - Depuis 2021, la ville a installé deux ruches derrière son hôtel de ville en collaboration avec l'organisme Le Rucher Collectif.
  
2. **Éducation du public sur l'importance du rôle des pollinisateurs** : Décrivez les actions qui seront mises en place afin d'éduquer les habitants, les employés municipaux et les visiteurs sur le rôle crucial que jouent les pollinisateurs et sur ce que chacun peut faire pour les protéger (*ajoutez ou supprimez des lignes si nécessaire*).
  - Lors de la Journée de l'environnement mondiale de l'environnement 2022, la population locale a été sensibilisé sur le thème des abeilles et des monarques. Dans cette optique, des plantes mellifères ont été distribuées aux citoyens intéressés à la cause.

- Dans les prochaines années (début à l'été 2022), du porte-à-porte et de la sensibilisation seront réalisés par les agents de sensibilisation quant à l'entretien écologique des pelouses et des aménagements paysagers (sans engrais ni pesticides et en diminuant la consommation d'eau).
3. **Célébration annuelle des pollinisateurs** : Décrivez comment votre collectivité célébrera les pollinisateurs durant la semaine internationale des pollinisateurs (troisième semaine de juin) ou à d'autres occasions (*ajoutez ou supprimez des lignes si nécessaire*).
- Plusieurs publications sur les réseaux sociaux de la Ville traitent du sujet des pollinisateurs annuellement.
  - La Ville participe et fait la promotion du Défi pissenlit au mois de mai.



## **D) Exigences complémentaires**

Je/nous m'engage à respecter les exigences suivantes :

1. Faire connaître publiquement votre désignation de Ville des abeilles en installant une signalétique dans la ville, la région ou la communauté, sur votre site Internet ou tout autre endroit stratégique.
2. Faire votre demande d'inscription annuelle afin de renouveler votre désignation de Ville des abeilles. Un formulaire de renouvellement vous sera envoyé accompagné d'une demande de paiement des frais de renouvellement.

## E) Documents à joindre à la demande

Merci de fournir en plus du présent formulaire de demande :

1. le logo de votre ville, région ou Première nation (format png) accompagné de ses règles d'usage ;
2. un court texte (50-100 mots) résumant votre volonté de devenir une Ville des abeilles, accompagné de photos si possible. Cela nous permettra de partager la bonne nouvelle sur nos réseaux sociaux.



## **G) Étapes suivantes**

1. (Demandeur) envoyer le formulaire de demande par courriel (en PDF) accompagné des documents requis à [applications@beecitycanada.org](mailto:applications@beecitycanada.org) avec “APPLICATION” dans l’objet du message.
2. (Bee City Canada) étudiera votre demande dans un délai de trois jours ouvrables. Bee City Canada vous informera de l’acceptation de votre demande ou vous demandera de clarifier certains éléments si nécessaire.

## **H) Engagement de Bee City Canada**

Bee City Canada rendra publique l'obtention de votre statut de Ville des abeilles sur son site Internet, sur les réseaux sociaux, ainsi que sur d'autres supports. En plus de cela, vous recevrez une trousse de bienvenue incluant notamment une déclaration officielle reconnaissant votre statut de Ville ou Première nation des abeilles.

Nous sommes reconnaissants que vous ayez pris la décision de vous engager à avoir une action positive en faveur de la protection des pollinisateurs, ainsi que d'être un modèle pour les autres communautés à travers le pays.